REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
-:-:-:-:-:-:-
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
-:-:-:-:-:-:-
DIRECTION GENERALE DE LA REGIE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
-:-:-:-:-:-:-

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX
==========

OM/ALM.-

RECTIFICATIF N° 79/388 du 7/07/79 /MAT/RNTP

au Décret n° 78/426/MTPT/RNTP du 2/6/78 portant Promotion au titre de l'année 1977 des Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (TP).

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

-:-:-:-:-:-:-

Au lieu de :

ARTICLE 2.-(ancien): Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde à compter de la date de signature sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Lire :

ARTICLE 2.-(nouveau) : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Le reste sans changement./-

Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Aménagement du Territoire

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

B.MOUNDELE-NGOLLO.-

Camille [illegible].-

Le Ministre de la Justice et du Travail Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1	DOSSIERS	9	INTERESSES	3
SGCM/BC	3	SGFPT/DFP	2	DGRNTP	20
MTPT	2	DGF	2	MINI-SANTE	2
		[illegible]	2	MAIRIE B/VILLE	2